

Les pratiques de l'Erythrée sous enquête

L'Etat érythréen perçoit manifestement des impôts sur ses citoyens établis ou réfugiés en Suisse. L'illégalité de cette pratique n'est pas encore établie. Mais les enquêtes de la police fédérale (fedpol) tournent à plein régime. La télévision allemande publique SRF a révélé ces informations mercredi.

Que l'Erythrée perçoive un impôt sur ses concitoyens vivant à l'étranger n'est pas en soi problématique. Mais il n'est pas permis qu'il le fasse sur le territoire suisse sans autorisation expresse de la Confédération, a expliqué hier sur les ondes de la radio SRF Nicoletta della Valle, directrice de l'Office fédéral de la police (fedpol).

Les faits en question sont considérés comme des «actes exécutés sans droit pour un Etat



Plusieurs Erythréens de Suisse paient un impôt de 2% directement au consulat général d'Erythrée à Genève. KEYSTONE

étranger». Entre aussi en ligne de compte l'usage de la coercition et la menace, a déclaré la directrice de fedpol. Jusqu'à présent, il

n'y a toutefois pas de preuves de ces activités pénalement répréhensibles, malgré des enquêtes répétées.

«Nous avons besoin de personnes qui sont prêtes à collaborer avec la police et à témoigner», selon Nicoletta della Valle. Pour l'instant, des témoignages sont livrés dans la presse, mais jamais lors des processus d'enquête.

La directrice de fedpol estime que les gens concernés ont peur, de leurs propres concitoyens comme du régime érythréen. Dans l'émission de télévision de la SRF, des Erythréennes et des Erythréens ont ouvertement déclaré payer cet impôt de 2% au consulat général à Genève ou directement au pays.

Fedpol espère pouvoir transmettre le dossier au Ministère public de la Confédération d'ici à la fin de l'année. «Nous enquêtons jusqu'à obtenir des faits solides», a-t-elle encore dit. ATS